

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 4 avril 2023
Le Président,



Antton CURUTCHARRY

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 21 MARS 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap
M. TEILLAGORRY, Responsable technique
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves
M. de DREUILLE, Président des Amis de l'Orchestre du Pays Basque

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme CASTEL est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DECEMBRE 2022

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – FINANCES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que ce débat a été retardé par rapport à la date initiale mais que cela était essentiel car ce budget 2023 a été élaboré en étroite collaboration avec les services financiers de la CAPB afin de répondre à 6 objectifs principaux que sont le renouvellement du classement de l'établissement, la structuration des enseignements traditionnels en musique et danse basque en lien avec les acteurs du territoire, les évolutions salariales nécessaires, la refondation de l'orchestre, la stabilisation des effectifs accueillis avec une politique tarifaire réévaluée et enfin, le développement des outils numériques.

Pour le premier point, il pointe du doigt le fait que le précédent classement était conditionné à deux prescriptions. La structuration d'un département théâtre a été réalisée. Cependant, il va falloir répondre très vite à la deuxième demande qui n'a pas abouti et qui est désormais nécessaire pour pouvoir garantir le maintien du classement en Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) à savoir la création d'un cursus complet en danse basque.

Concernant l'évolution salariale, M. CURUTCHARRY avance notamment l'exemple des passages en Hors Classe. Ce sera élargi à l'ancienneté et à l'engagement des enseignants car cela se pratique ainsi dans les autres conservatoires. Cette année, il est prévu 4 passages (3 à l'ancienneté et 1 à l'engagement).

Afin de refonder l'orchestre selon les conclusions de la mission orchestre engagée conjointement par la CAPB et le conservatoire, il va falloir des moyens importants pour mettre en place ce projet ambitieux. Une des conséquences directes de ce point est la création d'un emploi de directeur artistique. Cela est nécessaire mais engagera des frais supplémentaires sur le budget annexe de l'orchestre.

M. CURUTCHARRY évoque la politique tarifaire réévaluée en expliquant qu'il va y avoir une augmentation de 5% des tarifs afin de suivre la tendance inflationniste mais également pour arriver également à une convergence tarifaire avec les écoles du territoire. Mme MAROTEAUX dit qu'il ne faudra pas que les familles les plus modestes soient impactées. M. NICOLEAU lui explique que le tableau des exonérations a été retravaillé en ajoutant des paliers de quotient familial de manière à garantir un accès à chaque famille selon ses revenus. A ce jour, ce sont 340 familles qui bénéficient d'un abattement.

Concernant le travail de mise aux normes du matériel informatique, il va falloir équiper les enseignants qui n'ont pas de matériel ou qui utilisent du matériel personnel afin que tous soient équipés équitablement et que le matériel réponde à des mesures de sécurité essentielles pour le réseau du conservatoire. Il est également prévu d'installer le Wifi dans le bâtiment en collaboration avec la CAPB.

M. CURUTCHARRY dit qu'il était nécessaire de travailler avec la CAPB pour la construction de ces budgets afin d'affiner chaque pôle au plus juste et pouvoir être en mesure de justifier la demande supplémentaire de subvention qui va être faite.

Il a donc été réalisé un budget principal pour le conservatoire et un budget annexe pour l'orchestre.

La création du nouveau projet culturel est un avantage qui justifie en grande partie cette demande supplémentaire.

Mme MAROTEAUX dit qu'il est essentiel d'argumenter sur le nouvel enthousiasme que procure l'orchestre sur tout le territoire.

M. CURUTCHARRY expose la séance pédagogique qui a été faite à Osses avant le concert. Elle a été réalisée en bilingue par une enseignante du conservatoire afin de favoriser la venue de davantage d'élèves du territoire. Cette initiative a été très bien perçue par les publics présents. Il est donc essentiel de poursuivre dans cet élan qui demande davantage de moyens mais qui permet de s'ouvrir à tous les publics. L'orchestre répond désormais au projet « Arteen Euskaraz » de la CAPB, notamment à travers tous les programmes de salle et les livrets pédagogiques qui sont réalisés en bilingue.

M. KORDIAN tient à mentionner que la collaboration avec la CAPB pour la construction de ce budget est appréciable car celui-ci lui semble très lisible et compréhensible.

Mme MAROTEAUX demande si de nouveaux instruments vont être achetés. M. NICOULEAU lui répond qu'il y aura des achats effectivement, à hauteur de l'enveloppe budgétaire prévue pour cela.

Mme CASTEL ajoute qu'elle a pu noter l'engouement du public, quel que soit l'âge sur les différents concerts où elle s'est rendue. Cela est dû également à un engagement de tout le personnel et des musiciens.

M. KORDIAN demande comment fonctionnent les mécénats. M. NICOULEAU lui explique qu'à ce jour, il y en a peu (cela représentait 1500€) et que c'est un aspect qu'il faudra absolument travailler pour augmenter le budget de l'orchestre. La CAPB y travaille dans le but de créer un mécénat culture.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – PERSONNEL : DELIBERATION CRÉANT UN EMPLOI DE DIRECTEUR ARTISTIQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que ce contrat est un 20h car c'est le type de contrat habituel pour ce type de poste. Cela correspond au temps passé à la construction de la saison. Il aura en plus, une rétribution pour le temps passé à la baguette.

Il souhaite impliquer la DRAC, le département et la région dans ce recrutement afin de recréer davantage de lien avec ces partenaires qui ont été consultés lors de la mission orchestre.

M. KORDIAN demande si le jury est déjà établi. M. CURUTCHARRY lui dit qu'il ne l'est pas et qu'il sera formé au sens large afin de trouver une personne qui réponde à différents critères pour être légitime sur son poste. M. NICOULEAU ajoute qu'il y aura par exemple un chef d'orchestre et un directeur d'orchestre neutres.

L'annonce sera publiée à l'issue du vote du conseil d'administration. Un jury de recrutement va être constitué probablement vers le 15 mai.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – PERSONNEL. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY expose les différentes créations de poste au 1^{er} mars et au 1^{er} avril. Il demande des précisions à M. NICOULEAU. Celui-ci explique que le poste de professeur d'enseignement artistique (PEA) hors classe à temps complet correspond au poste de la directrice adjointe des arts de la scène qui est actuellement PEA et qui bénéficie d'un système d'heures supplémentaires pour être sur la valorisation du poste. De même, le poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet chargé de direction correspond au chargé de direction de l'orchestre qui est sous le même statut. Il s'agit donc de régulariser ces deux postes pour les faire rentrer dans le cadre du régime indemnitaire de l'IFTS et sortir du cadre illégal des heures supplémentaires telles qu'elles étaient appliquées. Les autres postes correspondent à des promotions d'agents.

Plusieurs professeurs passent des concours en ce moment donc il y aura certainement des possibilités d'évolution prochainement.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – RÉGIE AUTONOME : APPROBATION DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CLASSEMENT

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que cette demande est très formelle mais nécessaire pour faire la demande de renouvellement de classement de l'établissement.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – RÉGIE AUTONOME : PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande à M. GAVAZZI de donner des explications.

M. GAVAZZI explique que les projets d'accueil individualisé existent au sein des établissements scolaires pour les enfants qui nécessitent des besoins particuliers pour faire face à des troubles de la santé dont ils sont atteints.

Certaines familles ont fait remonter la demande au conservatoire afin que ce projet d'accueil individualisé soit étendu au temps extra-scolaire, à savoir lorsqu'ils se trouvent au conservatoire.

Il s'agit là de formaliser par écrit les demandes au cas par cas, informer les équipes du conservatoire.

M. IBARBOURE insiste sur le fait que l'information devra être faite aux professeurs y compris s'il y a des remplaçants.

Mme ECHEVERRIA demande si les enseignants sont couverts par la signature de ces documents. M. NICOLEAU répond qu'il s'agit bien là de cadrer le contexte afin de protéger l'enfant concerné et le professeur.

Il faudra communiquer aux familles sur cette nouvelle offre afin que les familles qui ne se sont pas encore manifestées aient la possibilité de le faire.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – RÉGIE AUTONOME : NOUVELLE CONVENTION CADRE AVEC ICB ET IDB

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que selon l'un des 6 points évoqués dans le débat d'orientation budgétaire, le conservatoire a pour but de développer le département musique et danse traditionnelle.

En ce sens, la convention cadre avec l'institut culturel basque et la fédération de danse basque délibérée l'an dernier a été modifiée pour tenir compte de la création de ce nouveau département et du projet Arteen Arteen déjà effectif.

Adopté à l'unanimité.

Points d'information

1/ M. CURUTCHARRY dit que la Ville de Saint Jean de Luz a envoyé un courrier pour annoncer qu'elle mettait 3 salles à disposition du conservatoire à l'école de musique

municipale pour que les élèves luziens puissent finir leur enseignement à Saint Jean de Luz.

M. CURUTCHARRY a demandé en retour la mise à disposition d'une 4^{ème} salle.

Des contacts ont été renouvelés avec l'école de musique de Saint Jean de Luz pour travailler en collaboration. Il y a deux options : soit saisir cette proposition et finir ainsi ou voir comment travailler plus efficacement avec l'école de musique municipale.

M. NICOULEAU dit que la question se pose notamment pour les ateliers de musiques traditionnelles.

2/ M. CURUTCHARRY explique que les délégations de signature qui avaient été faites à différents agents du conservatoire à hauteur de 2 000 € vont être annulées afin que toutes les signatures passent par le Directeur Général après avis des responsables de service.

3/ M. CURUTCHARRY invite les membres du conseil d'administration à venir admirer le projet de partenariat établi avec Leroy Merlin autour de 2 spectacles de percussions qui vont être donnés le 5 avril 2023 dans tout le magasin. Ce sont 45 élèves du conservatoire qui vont y participer des plus jeunes aux plus grands. C'est un projet inédit préparé en collaboration avec les membres du magasin qui ont mis du matériel à disposition afin de créer un spectacle inédit.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 55.



La secrétaire de séance,
Sophie CASTEL

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 064-200087567-20230404-CA20230404_01-DE